



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule police de l'eau

n° 1020/PE

Monsieur le Directeur de RTE  
Réseau de Transport d'Électricité

62, rue Louis Delos  
TSA 71012

59709 MARCQ-EN-BAROEUL

Lille, le 12 JUIN 2015

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant :

« l'aménagement hydraulique du poste électrique d'AVELIN »,

déposé le 04/02/2015, complété le 26/03/2015 et enregistré sous le n° 59-2015-00081, **je vous confirme que vous bénéficiez d'un accord tacite**. Vous trouverez ci-joint un récépissé de déclaration confirmant cet accord.

Cet accord est basé sur le dossier de mars 2015, reçu le 26/03/2015.

Le service de police de l'eau devra être averti de la date de début des travaux. Vous voudrez donc bien nous communiquer cette date sur la base du modèle joint.

Copies du récépissé et de ce courrier seront adressés à la mairie d'AVELIN pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Nord durant une période d'au moins six mois.

Cette décision est susceptible d'un recours contentieux devant le tribunal administratif par les tiers dans un délai d'un an conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement à compter de la date de sa publication ou d'affichage en mairie. Toutefois, si la mise en service de l'installation n'est pas intervenue six mois après la publication ou l'affichage en mairie, le délai de recours continue à courir jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après cette mise en service.

La présente décision ne vaut qu'au titre I du livre deuxième du code de l'environnement et ne dispense pas le pétitionnaire d'obtenir les autorisations relatives aux autres réglementations (urbanisme, ...). Elle ne vous autorise pas non plus à intervenir sur le patrimoine des personnes publiques ou privées sans leur autorisation.

.../...

Ce dossier, enregistré sous le n°59-2015-00081 est suivi par Lionel STANISLAVE (courriel : [lionel.stanislave@nord.gouv.fr](mailto:lionel.stanislave@nord.gouv.fr) – Téléphone : 03 28 03 84 11).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

La Responsable du Service Eau Environnement,



Isabelle DORESSE

Copie à : Monsieur le Chef de la Délégation territoriale de Lille

**A ENVOYER IMPERATIVEMENT AU SERVICE DE POLICE DE L'EAU**

**RTE (Réseau de Transport d'Electricité)**

**« Aménagement hydraulique du poste électrique d'AVELIN »**

**Dossier Loi sur l'Eau n°59-2015-00081**

Le pétitionnaire ci-dessus dénommé déclare démarrer les travaux à la date du

A retourner dûment complété à :

⇒ DDTM du Nord  
Service Eau Environnement – Cellule Police de l'Eau  
62, boulevard de Belfort - CS 90007  
59042 LILLE cedex



PRÉFECTURE DU NORD

**RECEPISSE DE DÉPÔT DE DOSSIER DE DECLARATION  
CONCERNANT  
L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU POSTE ELECTRIQUE D'AVELIN  
CONFIRMANT L'ACCORD TACITE POUR COMMENCEMENT DES TRAVAUX**

**COMMUNE D'AVELIN**

**DOSSIER N° 59-2015-00081**

LE PRÉFET DE RÉGION NORD-PAS-DE-CALAIS

Le préfet du NORD

Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre national du mérite

VU le code de l'environnement, et notamment les articles L. 211-1, L. 214-1 à L. 214-6 et R. 214-1 à R. 214-56 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code civil et notamment son article 640 ;

VU le décret n°94-469 du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnées aux articles L. 372-1-1 et L. 372-3 du code des communes ;

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ;

VU le dossier de déclaration déposé le 04/02/2015 au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement considéré complet en date du 26/03/2015, présenté par RTE (Réseau de Transport d'Electricité), enregistré sous le n° 59-2015-00081 et relatif à l'aménagement hydraulique du poste électrique d'AVELIN ;

**donne récépissé du dépôt de sa déclaration au pétitionnaire suivant :**

**RTE (Réseau de Transport d'Electricité)  
62, rue Louis Delos - 59709 MARCQ EN BAROEUL**

concernant :

**L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DU POSTE ELECTRIQUE D'AVELIN**

dont la réalisation est prévue dans la commune d'AVELIN.

Les ouvrages constitutifs à ces aménagements rentrent dans la nomenclature des opérations soumises à déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement. La rubrique du tableau de l'article R. 214-1 du code de l'environnement concernée est la suivante :


.../...

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Le présent récépissé ne dispense en aucun cas le déclarant de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

A LILLE, le **12 JUIN 2015**

Pour le Préfet et par délégation,  
La Responsable du Service Eau Environnement,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'ID' followed by a long horizontal stroke.

Isabelle DORESE

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier, à défaut auprès de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Direction départementale  
des territoires et de la mer

Service eau environnement

Cellule police de l'eau

*n° 1021/PE*

Monsieur le Maire de la commune d'AVELIN  
Mairie d'Avelin

Place Guillaume Rotours

59710 AVELIN

Lille, le

**12 JUIN 2015**

Monsieur le Maire,

Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par RTE (Réseau de Transport d'Electricité), en date du 04/02/2015, concernant l'opération suivante « **aménagement hydraulique du poste électrique d'AVELIN** ».

Vous trouverez également, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum, copie de la confirmation d'accord tacite de monsieur le Préfet concernant cette déclaration.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé (à l'adresse indiquée ci-dessous).

Lionel STANISLAVE, en charge de ce dossier enregistré sous le n° 59-2015-00081, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél. 03 28 03 84 11 – fax : 03 28 03 83 80).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La Responsable du Service Eau Environnement,

Isabelle DORESSE

Copie à Monsieur le Chef de la Délégation territoriale de LILLE